

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

01 OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE: TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015

Le Maire fait part à l'assemblée des tarifs fixés par la commune de Monein pour son restaurant scolaire pour l'année 2014/2015. Le restaurant scolaire de Monein est aussi le fournisseur du restaurant scolaire de Pardies.

Invité à se prononcer le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'appliquer au restaurant scolaire de Pardies les tarifs du restaurant scolaire de Monein fournisseur des repas pour l'année scolaire 2014/2015 à savoir:

FORFAITS	Primaire €	Maternelle €	Adulte €
1 ^{er} trimestre	149	125	
2 ^{ème} trimestre	149	125	
3 ^{ème} trimestre	123	106	
TICKETS	4,15	3,70	5,10

02 OBJET : RESTES A REALISER 2014

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** les crédits indiqués dans le tableau présenté en annexe.

03 OBJET : AUTORISATION PAIEMENT INVESTISSEMENT 2015

Afin de pouvoir faire face aux dépenses qui seraient engagées en investissement, avant la date du vote du Budget Primitif 2015, le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors annuités de la dette).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à payer les factures d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 (hors annuités de la dette).

04 OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame Alliez, Trésorière Municipale, lui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, que Mme ALLIEZ justifie de poursuites exercées sans résultat, conformément aux causes et observations consignées dans le dit état,

Le Conseil Municipal,

- **PROPOSE d'admettre en non-valeur**, sur le budget de l'exercice 2014, la somme de **181.80 €**.

05 OBJET : LOCATION DE LA SALLE DES FETES : « OPTION VIDEO »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 3 novembre 2011 portant sur le tarif de location de la salle des fêtes.

Il rappelle aussi la mise en place ces derniers mois d'un système de vidéo projection en ce lieu.

Monsieur le Maire propose que cette installation soit proposée en « option » lors des différentes demandes de location de la salle pour la somme de 100 euros à laquelle viendrait s'ajouter une caution spécifique de 500 euros.

Le Conseil municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de louer le système de vidéo projection en « option » au tarif de 100 euros
- **DECIDE** d'appliquer une caution spécifique à cette option d'un montant de 500 euros
- **DECIDE** que ces tarifs de « l'option Vidéo Projection » s'ajoutent aux tarifs de location de la salle des fêtes tels que définis dans la délibération du 3 novembre 2011.
- **DECIDE** que l'application de l'ensemble de ces décisions prendra effet au 1er janvier 2015.

06 OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Objet	Section de fonctionnement			
	Dépenses		Recettes	
	Opération et article	Somme	Chap. et article	Somme
Contribution aux organismes	6554	+ 32 000 €		
Dépenses imprévues	022	- 30 000 e		
Entretien bâtiments	61522	- 2 000 e		
TOTAL		0 EUROS		

07 OBJET : BOURSE COMMUNALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une bourse de **400 €** à chacun des étudiants de Pardies bénéficiant d'une bourse départementale de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2014/2015.

08 OBJET: BOURSE COMMUNALE POUR LES SEJOURS LINGUISTIQUES OU CULTURELS

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une bourse de **300 €** par élève participant à un séjour linguistique ou culturel dans le cadre scolaire secondaire ou supérieur pour l'année scolaire 2014/2015
- **PRECISE** que cette opération viendra en déduction de la participation des parents au séjour de leur enfant.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

- Tarifs cantine 2014/2015
- Restes à réaliser 2014
- Autorisation Investissement 2014
- Admissions en non valeur
- Tarifs location Salle des Fêtes –système de vidéo projection
- Décision modificative
- Divers